



CONTRAT D'ENGAGEMENT DU GROUPE LÉGUMES – 1er semestre 2025

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants : Maraîchère
Aude BERARDO
Trélo
56 910 CARENTOIR
Tél : 07 81 83 07 62

Consom'acteur
Nom :
Adresse :
Tél. :
Courriel :

Termes du contrat :

- Il est proposé des **paniers de légumes frais, de saison, variés** et produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (label AB). Deux types de paniers sont proposés : à 8 € et 13 €.
- Le contenu du panier sera déterminé en fonction de la quantité et de la diversité des légumes disponibles : les aléas de la production (météo, parasites, ...) pourront induire des variations dont le consom'acteur accepte de partager les risques et les bénéfices.

Conditions :

- Il est demandé un engagement ferme de réservation pour la période allant **de début janvier 2025 à fin juin 2025**.
- Possibilité de prendre **2 jokers** sur la période : le joker est la possibilité de ne pas prendre son panier à une date définie à l'avance sur le contrat ou transmise au référent légumes au plus tard un mois avant la date prévue. Le panier joker non distribué n'est pas facturé.

Dans le tableau ci-dessous, indiquer le type de panier (8€ ou 13€) et les jours « Joker » éventuellement choisis.

Mois	Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin							
Jours	7	14	21	28	4	11	18	25	4	11	18	25	1	8	15	22	5	12	19	26	6	13	20	27	3	10	17	24
Type panier : 8 € <input type="checkbox"/> 13 € <input type="checkbox"/>																												
Montants mensuels																												

- Possibilité de régler en 1 à 6 versements. Les chèques correspondant à la commande totale pour la période seront remis au référent au moment de l'engagement avec le présent contrat ; Les chèques seront remplis à l'ordre de « Aude BERARDO » et seront encaissés en début de la période de règlement choisie.

- Jour et lieu de distribution : le mardi de 18h15 à 19h15, sous les Halles de La Gacilly.

- **L'adhérent s'engage à participer à l'organisation de la distribution hebdomadaire, soit au début (17h45) soit à la fin (19h15)**

Période d'essai :

Le mois d'entrée sert de période d'essai.

Nouvelle adhésion :

Un nouvel adhérent peut entrer chaque semaine dans la limite des places disponibles. Il s'engagera, après la période d'essai, pour le nombre de semaines restant après son entrée.

L'adhésion annuelle à l'AMAP de 10 € est obligatoire. Elle concerne l'ensemble des activités.

Résiliation :

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : / /

Signature du "consom'acteur"

Contacts référents « Légumes » : Aurélien Noblet (06 79 22 07 46)
Alain Giboire (07 82 96 02 27)

Signature du producteur

Site internet <http://amapmondegacilienne.free.fr>

Adresse email : amapmonde@gmail.com